



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-677

Déposé le : 07.03.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Pour faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap

## Texte déposé

La mobilité est une question particulièrement importante pour les personnes en situation de handicap. En effet, dans une société plus mobile que jamais, il en va de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Que ce soit dans un but professionnel, de loisir, médical ou autre, les personnes en situation de handicap ont un besoin en mobilité tout aussi important qu'une personne valide.

Les déplacements en transports publics ne sont pas aisés pour une personne en situation de handicap. Même si les transports publics sont de plus en plus adaptés et accessibles (notamment grâce à la Lhand<sup>i</sup> qui engage les transports publics à s'adapter aux personnes handicapées d'ici 2023), cela reste difficile d'entrer dans un bus ou un train notamment avec un fauteuil roulant. Il y a aussi les nombreux obstacles architecturaux qui rendent hasardeux le trajet pour un arrêt, une gare et pour un quai. Sans compter qu'il faut téléphoner au moins une bonne heure à l'avance pour pouvoir bénéficier d'une assistance dans les gares CFF. Tous cela fait qu'un voyage en transports publics peut prendre le double, voire le triple, du temps d'un voyage en véhicule individuel. Compte tenu du fait qu'une personne en situation de handicap met déjà généralement plus de temps pour faire des choses, celle-ci préférera prendre la voiture si cela est possible.

Mais, le gros problème de la voiture, c'est le stationnement. Quand bien même, il y a des places de parc « handicap », celles-ci sont, hélas, encore trop peu nombreuses, et souvent prises par des personnes valides. Dans les parkings souterrains, il y a, certes, plus de places « handicap » mais celles-ci sont généralement payantes et souvent chères.

Concernant leur nombre, pour les parkings et places de stationnement publics, la règle voudrait qu'il y ait 1 place « handicap » pour 100 places de parc. Il semble clair que ce nombre n'est pas suffisant pour couvrir les besoins de la population à mobilité réduite.

Pour les constructions privées, les directives techniques vaudoises, liées à l'aide cantonale à la construction et à la rénovation de logements (Loi sur le Logement LL du 9 septembre 1975) disent que :

Garages collectifs et places de parc extérieures

- Les places de parc pour « handicapés » doivent avoir une largeur de 350 cm. Leur nombre doit être égal au 1/10 des logements de l'immeuble.

Ce qui est positif, mais ne garantit des places de parc qu'à proximité de grands bâtiments locatifs, et n'apporte en aucun cas une offre suffisante de places de parc pour les personnes à mobilité réduite.

L'indépendance dans les déplacements et l'accès aux lieux d'activités sont des enjeux majeurs pour les personnes en situation de handicap. Il convient de lever ces chicanes harassantes du quotidien pour permettre, au mieux, leur intégration dans notre société.

Sur la base de ces constats, les signataires de la présente interpellation demandent donc au Conseil d'Etat :

1. si celui-ci a à sa disposition des statistiques sur les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour trouver une place de parc pour leurs véhicules lors des déplacements ;

et, sur la base de ces informations, de répondre aux questions suivantes :

2. l'augmentation du quota de nombre de places de parc « handicap » par place « standard » est-elle envisageable ?
3. est-il possible de rendre gratuit l'émolument pour l'obtention d'une autorisation de parcage pour personne en situation de handicap (art. 35 RE-SAN<sup>ii</sup>), c'est-à-dire la carte de stationnement pour personnes handicapées, actuellement à 25 CHF, comme cela se fait dans d'autres cantons, par exemple Genève ?
4. est-il envisageable d'établir un flyer pour expliquer d'une manière simple et imagée les facilités de parcage pour les personnes à mobilité réduite (notamment celles décrites à l'article 20a de l'OCR<sup>iii</sup>) ? Celui-ci serait distribué, entre autres, aux détenteurs de la carte de stationnement pour personnes handicapées ?

<sup>i</sup> RS 151.3 Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés)

<sup>ii</sup> Règlement du 7 juillet 2004 sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (741.15.1)

<sup>iii</sup> RS 741.11 Ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière

Commentaire(s)

-

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



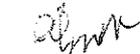
Nom et prénom de l'auteur :

Clément François

Rydlo Alexandre

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh

Christin Dominique-Ella

Ehrwein Nihan Céline

Ansermet Jacques

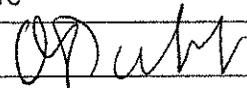
Clément François

Epars Olivier

Attinger Doepper Claire

Clivaz Philippe 

Favrod Pierre-Alain

Aubert Mireille 

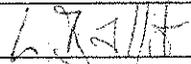
Collet Michel

Ferrari Yves

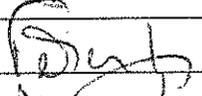
Baehler Bech Anne

Cornamusaz Philippe

Freymond Isabelle 

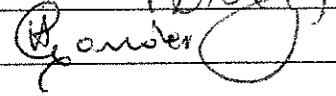
Ballif Laurent 

Courdesse Régis

Freymond Cantone Fabienne 

Bendahan Samuel 

Creteigny Gérald

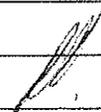
Gander Hugues 

Berthoud Alexandre

Creteigny Laurence

Genton Jean-Marc

Bezençon Jean-Luc

Croci-Torti Nicolas 

Germain Philippe

Blanc Mathieu

Crottaz Brigitte

Glauser Nicolas

Bolay Guy-Philippe

Cuérel Julien

Glauser Sabine

Bonny Dominique-Richard

Debluë François

Golaz Olivier

Bory Marc-André

Décosterd Anne

Grandjean Pierre

Bovay Alain

Deillon Fabien

Grobéty Philippe

Buffat Marc-Olivier

Démétriadès Alexandre 

Guignard Pierre

Butera Sonya

Desmeules Michel

Haldy Jacques

Cachin Jean-François

Despot Fabienne

Hurni Véronique

Chapalay Albert

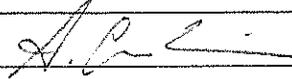
Devaud Grégory

Induni Valérie

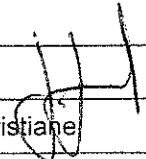
Chappuis Laurent

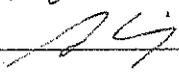
Dolivo Jean-Michel

Jaccard Nathalie

Cherubini Alberto 

Donzé Manuel

Jaccoud Jessica 

Cherbuin Amélie 

Ducommun Philippe

Jaquet-Berger Christiane

Chevalley Christine

Dupontet Aline

Jaquier Rémy

Chevalley Jean-Rémy

Durussel José

Jobin Philippe

Chollet Jean-Luc

Duvoisin Ginette 

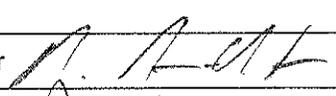
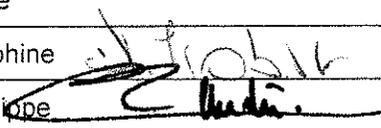
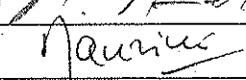
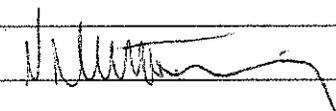
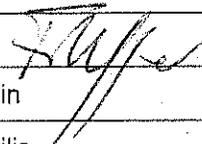
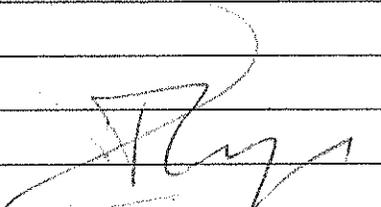
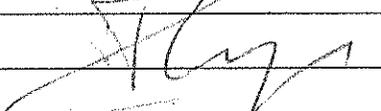
Jungclaus Delarze Suzanne

Christen Jérôme

Eggenberger Julien

Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Randin Philippe 	Stürner Felix
Manzini Pascale 	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas 	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip 
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent 	Romano Myriam 	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlö Alexandre	Züger Eric 